



**GRANDSON**  
**CONSEIL COMMUNAL**

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2017**

Présidence : M. Sébastien Deriaz

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis municipal n° 598/17 relatif à la Révision du règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires, ouï le rapport de la commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

décide :

Article premier : d'accepter les modifications des tarifs tels que définis à l'article 7 du règlement communal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires ;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à appliquer ces tarifs dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 après approbation par le département en charge des institutions et de la sécurité.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le Président :

Sébastien Deriaz



La Secrétaire

Nathalie Cattin Rich